



Communiqué  
Diffusion immédiate

## L'Ontario emboîte le pas à la Nouvelle-Écosse et interdit l'aromatisation des produits du tabac alors que le Québec repousse la révision de sa loi à l'automne

**Montréal, le 26 mai 2015** – À la suite d'un vote à cet effet à l'**Assemblée législative de l'Ontario** ce midi<sup>i</sup>, cette province devient la deuxième à adopter une loi interdisant l'aromatisation – incluant le menthol – des produits du tabac, en plus d'introduire un cadre législatif pour la cigarette électronique<sup>ii</sup>. Ces mesures s'ajoutent aux interdictions de fumer sur les terrasses des restaurants et des bars, les terrains de jeux pour enfants et les terrains sportifs adoptées par l'**Ontario** en novembre dernier<sup>iii</sup>. (La **Nouvelle-Écosse** a adopté l'interdiction de l'aromatisation le 28 avril dernier, dix jours après le dépôt du projet de loi à cet effet<sup>iv</sup>; l'interdiction de fumer sur les terrasses y existe depuis près de 10 ans<sup>v</sup>.)

« *La Coalition applaudit la ministre associée, madame Dipika Damerla, ainsi que la législature ontarienne d'avoir adopté autant de mesures robustes de lutte contre le tabac au cours de la dernière année et, surtout, de ne pas avoir cédé devant les pressions de l'industrie du tabac pour affaiblir leur législation,* » explique **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « *Ces deux provinces détiennent maintenant les lois les plus avancées au monde quant à l'aromatisation des produits du tabac et se trouvent parmi les juridictions les plus avancées en termes de lutte contre le tabagisme, toujours la première cause de maladies et de décès évitables dans notre société.* »

En résistant aux pressions de l'industrie du tabac<sup>vi</sup> – et de certaines associations de détaillants<sup>vii</sup> – qui souhaitaient voir le menthol exclu de l'interdiction des saveurs, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont choisi de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger les jeunes et, ce, sans plus tarder. Le projet de loi 44 du Québec, déposé au début du mois à l'**Assemblée nationale**, compte aussi interdire toutes les saveurs dont le menthol, et c'est entre autres pourquoi il a été si chaudement applaudi par les groupes de santé québécois<sup>viii</sup>.

« *L'industrie du tabac et ses alliés ont monté d'importantes campagnes de pressions pour faire exclure le menthol de l'interdiction des saveurs des lois ontarienne et néo-écossaise, en niant le rôle critique qu'il joue dans l'initiation au tabagisme et en brandissant, comme à leur habitude, la menace de la contrebande si les produits mentholés devenaient illégaux,* » ajoute **la porte-parole**. Les grands cigarettiers ne produisent peu ou pas de produits aromatisés mis à part le menthol; il n'est donc pas surprenant de voir l'opposition s'être organisée non pas à la mesure entière, mais bien au sujet de cette saveur seulement.

« *Il n'y aucune raison valide — scientifique, économique ou autre — d'exclure le menthol de l'interdiction de l'aromatisation, cette saveur étant la plus populaire auprès des jeunes. Ces deux provinces ont manifestement choisi de favoriser la santé, et nous nous attendons à ce que Québec fasse de même,* » souligne **Dre Bois**.

Pour consulter notre document sur les mythes et réalités entourant l'interdiction du menthol :

[http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_05\\_07\\_MythesEtRealites\\_InterdictionMenthol.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_05_07_MythesEtRealites_InterdictionMenthol.pdf)

### **Adoption retardée au Québec**

« Nous nous attendions à ce que le gouvernement du Québec agisse rapidement lui aussi mais malheureusement, l'adoption du projet de loi 44 a été reportée à l'automne. » Les consultations sont ainsi prévues de la mi-août jusqu'en début septembre. « Ce délai repousse de quelques mois l'application de mesures efficaces de prévention de l'initiation au tabagisme alors que, sur une période de trois mois par exemple, ce sont plus de 3 000 élèves du secondaire qui s'initieront au tabagisme au Québec<sup>ix</sup>. Nous espérons donc que le projet de loi 44, qui fera sans aucun doute l'objet d'attaques de la part des fabricants du tabac et de leurs alliés tout au long de l'été, sera rapidement adopté à l'automne, tout en étant bonifié et non pas affaibli » conclut **Dre Bois**.

Rappelons que le débat concernant la révision de la Loi au Québec perdure depuis 2010 — année où elle aurait normalement dû avoir lieu.

- 30 -

Entrevues : D<sup>re</sup> Geneviève Bois, porte-parole, CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent: prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

- <sup>i</sup> **Assemblée législative de l'Ontario**, « Loi visant à améliorer la santé publique par l'édiction de la Loi de 2015 pour des choix santé dans les menus et de la Loi de 2015 sur les cigarettes électroniques et la modification de la Loi favorisant un Ontario sans fumée », 24 novembre 2014. [http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills\\_detail.do?locale=fr&BillID=3080](http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=3080) ; Procès-verbal disponible dans les prochaines heures sur le site de l'Assemblée législative de l'Ontario : [http://www.ontla.on.ca/web/house-proceedings/house\\_current.do?locale=en](http://www.ontla.on.ca/web/house-proceedings/house_current.do?locale=en)
- <sup>ii</sup> **Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (Ontario)**, « L'Ontario agit pour réduire le tabagisme et l'obésité », 24 novembre 2014. <http://news.ontario.ca/mohlrc/fr/2014/11/ontario-agit-pour-reduire-le-tabagisme-et-l-obesite.html>
- <sup>iii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « L'Ontario interdit de fumer sur les terrasses publiques et dans les terrains de jeux pour enfants », 7 novembre 2014. [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2014/PRSS\\_14\\_11\\_07\\_Ontario\\_Interdiction\\_LieuxExternes.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2014/PRSS_14_11_07_Ontario_Interdiction_LieuxExternes.pdf)
- <sup>iv</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « La Nouvelle-Écosse devient la première province à interdire l'aromatisme du tabac, en une dizaine de jours à peine », 28 avril 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2015/PRSS\\_15\\_04\\_28\\_NE\\_Interdiction\\_Aromatisation\\_adoption.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2015/PRSS_15_04_28_NE_Interdiction_Aromatisation_adoption.pdf)
- <sup>v</sup> **Ministère de la Santé et du Bien-être (Nouvelle-Écosse)**, "Smoke-free Places Act", 20 novembre 2014. <http://novascotia.ca/dhw/healthy-communities/smoke-free-places-act.asp> . "The Smoke-free Places Act requires on December 1, 2006 that all indoor workplaces and public places be smoke-free. The Act requires all outdoor licensed areas and patios of all restaurants, lounges, beverage rooms and cabarets to be smoke-free."
- <sup>vi</sup> **Brigham Enterprises Inc.** (specialty tobacco business), "Ontario's Bill 45 will destroy legitimate jobs, eliminate millions in much needed public revenues - and arguably encourage youth initiation to smoking", 1er avril 2015. <http://www.newswire.ca/en/story/1511871/ontario-s-bill-45-will-destroy-legitimate-jobs-eliminate-millions-in-much-needed-public-revenues-and-arguably-encourage-youth-initiation-to-smoking> ; **Imperial Tobacco Canada**, soumission à la commission parlementaire néo-écossaise sur le projet de loi 90, 22 avril 2015. [http://nslegislature.ca/pdfs/committees/62\\_2\\_LACSubmissions/20150422/20150422-090-003.pdf](http://nslegislature.ca/pdfs/committees/62_2_LACSubmissions/20150422/20150422-090-003.pdf)
- <sup>vii</sup> **Ontario Convenience Stores Association**, campagne "NoMentholBan.ca", consulté le 26 mai 2015. <http://web.archive.org/web/20150526140141/http://www.nomentholban.ca/> ; **National Coalition Against Tobacco Control**, "More than 300 Million Additional Cigarettes Bound for Illegal Market Without Action on Contraband Tobacco", 3 décembre 2014. <http://www.newswire.ca/en/story/1457477/more-than-300-million-additional-cigarettes-bound-for-illegal-market-without-action-on-contraband-tobacco> ; **Atlantique Convenience Stores Association**, soumission à la commission parlementaire néo-écossaise sur le projet de loi 90, avril 2015. [http://nslegislature.ca/pdfs/committees/62\\_2\\_LACSubmissions/20150422/20150422-090-005.pdf](http://nslegislature.ca/pdfs/committees/62_2_LACSubmissions/20150422/20150422-090-005.pdf)
- <sup>viii</sup> Voir ce recueil de communiqués compilés par la Coalition : [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/PROJ\\_15\\_05\\_13\\_Communications\\_DepotProjetDeLoi44\\_COMPILATION.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/PROJ_15_05_13_Communications_DepotProjetDeLoi44_COMPILATION.pdf)
- <sup>ix</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Nombre de jeunes fumeurs au Québec », mars 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_03\\_16\\_Calculs\\_No\\_NouveauxJeunesFumeurs.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_03_16_Calculs_No_NouveauxJeunesFumeurs.pdf)